

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 octobre 2025

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

**Membres présents** : BOUR Jean-Marie - adjoint, - BENNARRA Alain - KOLOPP Frédéric - MISCHLER Sébastien - SINTEFF Jacky – NEUROHR Loïc – WALTER Denis –

Membre absent : BERG Pierre Gabriel (pouvoir donné à Patrick SINTEFF)

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 20 octobre 2025, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## **Compte – Rendu de la Séance**

### **ATTRIBUTION MARCHÉ** **AMENAGEMENT ET SECURISATION RUE PRINCIPALE**

N° 57506-2025-05/01

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations décidant les travaux de voiries, d'aménagement et de sécurisation de la rue Principale avec création de trottoirs et de cheminements piétons.

Vu le rapport d'analyse des 4 lots définis dans le dossier, présenté par le bureau d'études BEREST de Phalsbourg, maître d'œuvre, ainsi que le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie ce jour, le 24 octobre 2025, à 19 heures qui a décidé de retenir l'entreprise suivante :

- s'agissant du lot n°1, à savoir :

L'entreprise KARCHER, sise au 105, rue de Phalsbourg ZA Sud, 67320 DRULINGEN, pour un montant HT de 585 490,55 €

A noter que les lots n°2, 3 et 4 sont de la compétence de la CCSMS de Sarrebourg.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise choisie et désignée ci-dessus par la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents actes à intervenir avec l'entreprise,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

Texte voté à l'unanimité.

### **NOUVEAU LOCATAIRE - LOGEMENT COMMUNAL**

N° 57506-2025-05/02

Le maire informe le conseil municipal, que le logement communal situé sur la partie avant du bâtiment de la mairie, sise au 42, rue Principale était vacant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Il s'agit d'un logement communal de type F3, qui a fait l'objet d'une rénovation complète (plafonds, sols, murs + installations électriques, sanitaires et chauffage, avec l'installation d'un poêle à pellets).

Parmi les diverses candidatures réceptionnées, le maire propose la candidature de Mme PIERRE Séverine, qui a présenté ainsi toutes les garanties escomptées, et qui a sollicité l'entrée au logement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le loyer de ce logement a été établi au montant mensuel de 450 €, charges non comprises et un nouvel état des lieux du logement a été effectué le 1/10/25, dès l'entrée au logement du nouveau locataire

Le conseil municipal après délibération :

- approuve la location du logement et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 à Mme PIERRE Séverine.
- approuve le bail à loyer signé entre le Maire et la nouvelle locataire, le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Texte adopté à l'unanimité.

### **PROJET DE CREATION D'UN OSSUAIRE**

N° 57506-2025-05/03

Le maire informe le conseil municipal, qu'en vertu de :

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L223-7 et suivants, confiant ainsi au maire, la Police des funérailles et des lieux de sépulture,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2223-4 confiant au maire le soin de créer et d'affecter à perpétuité un "Ossuaire" dans le cimetière communal,

**Vu** le Code Pénal, et notamment ses articles 225-17 et 225-18-1,

**Considérant**, qu'il est obligatoire de prévoir dans le cimetière communal de Niederstinzeln, un "Ossuaire" convenablement aménagé ou les restes des personnes défuntés, qui étaient inhumés dans les

concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de repise pour état d'abandon de la concession.

Le maire, après avoir fait les vérifications nécessaires sur l'ensemble des tombes et concessions dites anciennes et existantes au cimetière, désignées comme "vide et abandonnées" et "libre" de toute concession valide au regard de la gestion administrative de la mairie, informe les conseillers, que la commune dispose de 2 tombes dites vides, situés en G1 et en H1, ainsi que plusieurs emplacements, dans la partie ancienne du cimetière, notamment situés en I 4, G7, J 6, K 3 et 4, L 5 et L 12, dites Libres.

Le Maire propose donc au conseil municipal, de faire le choix de la création comme monument funéraire dénommé officiellement comme "Ossuaire", et de désigner ultérieurement la Tombe située dans le cimetière, qui sera désignée officiellement comme monument appelé l'Ossuaire.

Cette tombe sera affectée et ce à perpétuité à l'usage d'Ossuaire du cimetière, servira, pour y déposer les restes des personnes exhumés des sépultures faisant retour à la commune.

Cette tombe appelée "Ossuaire" sera aménagée dans le cimetière afin de recevoir les restes des corps inhumés dans les concessions dont la durée de location est expirée, qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon.

Les restes funéraires ne seront déposés qu'après avoir été préalablement réunis dans des boîtes à ossements ou reliquaires. Une seule boîte peut contenir les restes de plusieurs corps retrouvés dans une même concession reprise.

Le dépôt s'effectuera en la présence du maire, ou un adjoint, et ce dans le respect et la dignité qu'impose la manipulation des corps exhumés.

Le secrétariat de la mairie et les services municipaux en charge du cimetière tiendront registre des personnes dont les restes funéraires ont été déposées.

Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distinguées au sein de l'ossuaire.

A noter que l'emplacement de l'ossuaire se fera lors de la prochaine réunion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à la création d'un Ossuaire au cimetière.

Texte adopté à l'unanimité.

## **DIVERS**

N° 57506-2025-05/04

**- Le dossier de l'Aménagement et Sécurisation de la rue Principale :** Après la période l'analyse des offres des entreprises effectués par le cabinet Berest dans la période du 10/10 au 23/10. Réunion du 24/10 avec Berest, CCSMS et le maire avec analyse des offres. Début officiel des travaux le 3/11/2025 pour le secteur Nord avec poursuite sur secteur Sud en 2026 avec durée du chantier sur 20 semaines. La météo d'hiver sera un facteur essentiel dans l'avancée des travaux. Rappelons que les habitants de la rue principale auront l'opportunité d'effectuer les travaux de déconnexion des fosses et la connexion sur l'assainissement public. Un courrier d'information sera adressé aux intéressés et une réunion publique sera organisée début novembre. A noter également le rappel de la convention entre la commune et CCSMS, pour les travaux d'assainissement.

**- Les emprunts liés aux travaux de voiries :** Lancement de l'appel d'offres des emprunts auprès des banques. Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel ont fait une proposition d'emprunt. Une réunion s'est tenue en mairie, le lundi 20/10 avec la Banque des Territoires. (300 000 € sur longue durée + une ligne de trésorerie). A suivre.

**- L'Eglise Catholique :** En attente des devis complémentaires sur les fuites d'eau de pluie dans la toiture en vue projection des réparations. Pour rappel participation de 20 % de la commune sera présentée au conseil municipal. A suivre.

**- La toiture de la mairie :** présente également une dizaine de légères fuites d'eau, qui sont déjà anciennes et qui datent des mandats précédant. Nécessité de prévoir une réparation dès 2026. A suivre

**- Le dossier du Monument aux morts :** La municipalité a obtenu les subventions de la DETR et Région atteignant 50% du montant des travaux. Sommes toujours en attente de la subvention de l'ONACV de Metz. Mise en place en de l'encadrement des plaques par Peltre Albestroff. Fin des travaux. En attente des versements des subventions obtenues. A noter que la subvention DETR obtenue par l'Etat, ne sera reversée qu'entre février et avril 2026.

**- L'assainissement collectif :** Prévision d'un passage du maire + service technique CCSMS auprès des propriétaires et habitations, pour vérifications d'un point de la situation des travaux de déconnexions des fosses septiques et connexions à l'assainissement collectif.

**- L'état de catastrophe naturelle :** Toujours en attente de l'autorisation du déclenchement des travaux de l'assurance, la CIADE du mur de soudainement arrière de la mairie.

**- La sécurité routière :** Des plots lumineux et clignotants ont été posés aux pieds des silhouettes de prévention du secteur de l'arrêt de bus.

**- La journée de nettoyage :** Journée de nettoyage d'automne, le samedi 27 septembre 2025.

**- Les cartes de la déchetterie :** La distribution a été entamée auprès des habitants. A noter l'obligation de présentation de la CNI + d'une facture du pôle déchets. Une dernière relance sera effectuée aux habitants pour les cartes non récupérées.

**- La rénovation des bureaux de la mairie :** Fin des travaux de rénovation des bureaux d'accueil et du secrétariat de la mairie. Le maire et la secrétaire ont pris place dans les locaux entièrement rénovés (peinture, électricité et meubles). Perception et retour favorable des conseillers municipaux.

**- Les conteneurs d'eau au Pont de la Sarre :** En 2026, pour les besoins de l'arrosage des fleurs du pont, un nouveau système de remplissage des bacs d'eau sera mis en place, à savoir : Mise en place d'une rallonge avec moteur électrique en vue pompage de l'eau de la Sarre directement dans les bacs d'eau. Ce nouveau système de remplissage facilitera les manœuvres d'arrosage des fleurs.

**- Le repas annuel des seniors :** La date du repas a été fixée au dimanche 26 octobre 2025. Le thème sera fixé à la campagne nationale d'octobre Rose (Prévention contre le cancer du sein) et l'embellissement et fleurissement du village. De ce fait, toutes les femmes participantes au repas des seniors se verront offrir un pot de fleurs munie de rose et du sigle d'octobre Rose. Contact pris avec le traiteur pour choix du menu. Réservation du musicien, M. Laurent Meyer. Voir avec secrétaire de mairie et Sébastien en vue préparation d'un dossier vidéo des habitations fleuries retenues. La vidéo sera présentée au début du repas.

**- Les brioches de l'Amitié :** La distribution des Brioches par les conseillers le samedi 11/10 a permis de récolter la somme de 599 €, ce qui est une constante pour la commune.

**- La piste cyclable :** Les travaux ont bien avancé dans la création sur le parcours (enrobé et schiste). Sur notre secteur dans la rue de l'Etang, mise en place de l'enrobé dans secteur forestier jusqu'à la limite du département 67. Des réunions hebdomadaires s'enclenchent avec investissement du maire. Reste à mettre la partie schiste sur les bords de part et d'autre de l'enrobée. Piste fermée à toute circulation durant la période des travaux. Prévision de mise en place panneau de circulation des ayants droits et de la limitation à 30 km/h, pris par arrêté municipal.

**- Visite au Sénat :** Le maire a organisé la journée du mercredi 5 novembre avec 4 autres communes, pour un voyage en Bus, pour Paris aux fins de la visite du Sénat avec l'accueil de la Sénatrice Mme Catherine BELRHITI. Outre le maire, 4 membres du conseil ont répondu favorablement à ce voyage, offert par la commune

**-Les Cérémonies 2026 :** Prévision organisation de la cérémonie du 8 mai 2026 à 16 heures 30 avec regroupement des communes, par notre municipalité, avec la participation de la fanfare de Bénestroff les Métronomes (réservation faite).

Fin de séance à 23 h.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 27 octobre 2025

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 27 octobre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME  
Niederstinzeln, le 27 octobre 2025  
Le Maire  
Patrick SINTEFF